

Ils s'unissent pour améliorer l'eau des rivières

Grand-Lieu — C'est une première. Tous les acteurs institutionnels ont signé le contrat territorial eau du bassin-versant du lac de Grand-Lieu. Il vise à améliorer la qualité de l'eau.

Pourquoi ? Comment ?

Réajusté à mi-parcours, le contrat territorial eau 2022-2026 du bassin-versant de Grand-Lieu, a été signé vendredi, par tous les acteurs institutionnels, à Geneston. Pourquoi ce contrat et à quoi serviront les 5 millions qui lui sont attribués ?

Qu'est-ce que le contrat territorial eau du bassin-versant de Grand-Lieu ?

C'est un programme d'actions financé par l'État et des collectivités territoriales, qui vise à améliorer la qualité des masses d'eau présentes sur le bassin-versant de Grand-Lieu, ce territoire à cheval entre la Loire-Atlantique et la Vendée. Le bassin englobe les cours d'eau alimentant le lac de Grand-Lieu : l'Ognon, la Logne, la Boulogne, l'Issoire et la Chaussée.

Ses signataires s'engagent sur des objectifs communs de préservation et d'amélioration de la ressource en eau. Le contrat est élaboré par différents acteurs autour du Syndicat de bassin-versant (Fédération de pêche, communes, société nationale pour la protection de la nature...). Il sera réajusté à mi-parcours.

À qui s'adresse-t-il ?

À tous : particuliers, entreprises, agriculteurs, associations, collectivités... Chacun peut agir à son niveau. Par exemple, en créant une mare ou une zone tampon humide, en plantant des haies ou des arbres... Le nouveau dispositif HeMa, créé avec le contrat, offre un numéro unique (02 40 78 09 17) pour obtenir un accompagnement, en se faisant aiguiller vers le bon interlocuteur.

Que met-il en œuvre pour la qualité de l'eau ?

Il s'agit de restaurer la morphologie des cours d'eau, autrefois modifiée pour faciliter l'exploitation agricole. De recréer des méandres, de bâtir de petits barrages pour oxygéner l'eau, de planter des arbres pour recréer le bocage détruit par le remembrement dans les années 1970, de favoriser le maintien de l'élevage sur le marais, ou encore de créer des zones tampon pour retenir l'eau et éviter son ruissellement rapide vers la Loire. « Chaque goutte d'eau doit profiter au territoire », a résumé Philippe



Les acteurs institutionnels ont signé le contrat territorial eau, vendredi, à Geneston.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

Henry, vice-président de la Région, chargé de l'écologie.

Des actions de sensibilisation sont prévues, pour convaincre tous les acteurs (particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs) de rallier le mouvement.

Qui a signé le contrat, vendredi, à Geneston ?

Le syndicat du bassin-versant de Grand-Lieu, la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, les Départements de Loire-Atlantique, de Vendée et la préfecture de Loire-Atlantique.

De quel budget dispose ce nouveau contrat ?

Le coût prévisionnel du programme est estimé à un peu plus de 5 millions d'euros. 47 % sont apportés par l'Agence de l'eau, 18 % par la Région, 6 % par le Département de Loire-Atlantique et 2 % par celui de la Vendée, soit 71 % de fonds publics.

Qu'y a-t-il de nouveau dans ce contrat territorial ?

Les élus et représentants institutionnels s'en sont félicités : c'est la première fois que tous les acteurs signent un contrat unique. « Auparavant, chacun signait des contrats séparément. Avec la Région, l'Agence de l'eau... Chacun avait sa politi-

que. Ce contrat montre une volonté de mettre en œuvre une synergie », a expliqué Claude Naud, le président du syndicat du bassin-versant. La notion de responsabilité a été évoquée par plusieurs élus.

Pourquoi est-il nécessaire de reconquérir la qualité de l'eau ?

Freddy Hervochon, vice-président du Département de Loire-Atlantique l'a rappelé : « Seulement 1 % des masses d'eau du département sont en bon état écologique. » C'est maigre, pour le second département français en termes de zones humides.

La pression démographique, les activités économiques et agricoles dégradent constamment la qualité de l'eau. Phosphore, azote, matières organiques et pesticides dépassent encore trop souvent le cadre légal, malgré une amélioration constatée depuis dix ans.

La quantité d'eau disponible est-elle menacée ?

On craint que oui. « 2022 se reproduira », assure le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Martin Guitton. La chaleur évaporatrice et la sécheresse agiteront encore le spectre de la pénurie et menaceront d'aggraver la dégradation de la faune, qu'il s'agisse des poissons, des batraciens ou des oiseaux qui font la richesse du lac.

Pourquoi une étude

sur la quantité de la ressource ?

Le syndicat du Bassin-versant conduit, à la demande de la préfecture, une étude sur l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat (HMUC). Elle permettra de comprendre le fonctionnement du réseau hydrologique du bassin, pour cerner les impacts des activités humaines. « Elle sera finie à la fin de l'année », annonce Claude Naud, également président de la commission locale de l'eau (CLE).

Cette étude servira de base à la mise en place d'un plan territorial de gestion de l'eau « dès le premier trimestre 2024 ».

Un projet de territoire porté par les acteurs, destiné à impliquer tous les usagers pour aboutir à un équilibre entre les usages et la ressource, en s'adaptant aux conséquences du changement climatique, via la sobriété. « Nous devons quitter notre réflexe trop cartésien de protection et de maîtrise de la nature, au profit de la mise en place d'une complicité avec elle », insiste Claude Naud.

Le contrat aura-t-il une conséquence sur la demande d'extension des Sablières de Saint-Colomban ?

Pas directement, mais les résultats de l'étude HMUC apporteront des éléments objectifs précieux au préfet pour prendre sa décision.

Corinne ARGENTINI.